

Procès-verbal de la commission recherche du 25 mai 2023,
rédigé par N. Jaëck, VP Recherche,
en insérant les comptes-rendus des groupes structurants, avec les notes d'A. Huteau.

Ordre du jour

13h30 : CR en formation restreinte aux professeurs et aux MCF HDR

- Demandes d'éméritat – premières demandes :
Marie-Christine Bouneau (CEMMC)
Christophe Bouneau (CEMMC)
Danièle James-Raoul (Plurielles)
Virginia Ricard (CLIMAS)
- Demande d'éméritat – renouvellement : Nicole Ollier (CLIMAS)
- Demande de soutenance d'HDR : Antoine Ventura (MCF, Université Bordeaux Montaigne, AMERIBER) – Garante : Maria-Cecilia Gonzalez-Scavino (PR, Université Bordeaux Montaigne, AMERIBER)

14h : CR plénière

- Validation du PV du 27 avril 2023 ;
- Bilan des groupes structurants ;
- Programmation de l'accord bilatéral avec le CNRS ;
- Bilan ED ;
- Bilan MSHBx : reporté à la CR du 20 juin
- Bilan PUB ;
- Apéros-recherche : bilan de l'année et calendrier 2023-2024 ;
- Assises de la recherche.

Étaient présents ou représentés :

P. Antolin, P. Beylot (représenté par O. Devillers), P. Chassaigne, B. Collignon, O. Devillers, R. Estève, M.-C. Gonzalez Scavino, E. Guilhamon, N. Jaëck, A. Lampropoulos, C. Lisak, O. Le Deuff, M.-C. Lipani, P. Meyzie, P. Beaucé, C. Brun, F. Hoffmann, E. Jean-Courret, N. Soubiale, A. Ventura, C. Duthu, A. Noukafou.

Invités : M. de Gandt, I. Emy, M. Fleurot, S. Mbondobari, E. Suire.

Pour la DGS : K. Le Coz-Thouvais

Pour la DR : A. Bienvenu, A. Huteau, S. Maleret, P. Navarro.

13h30 : CR en formation restreinte aux professeurs et aux MCF HDR

N. Jaëck informe la commission que Danièle James-Raoul a demandé l'éméritat, et qu'il lui est accordé de plein droit parce qu'elle est membre senior de l'Institut Universitaire de France : l'article L. 952-11 du code de l'éducation confère dans ce cas de plein droit le titre de professeur émérite dès l'admission à la retraite.

- Demandes d'éméritat – premières demandes :

Marie-Christine Bouneau (CEMMC) : Marie-Christine Bouneau est professeure d'histoire. Elle présente à la CR un dossier qui correspond amplement à ses critères pour que lui soit attribué l'éméritat. Elle dirige 4 thèses, la dernière inscrite en 2021. Elle présente par ailleurs un projet scientifique aux activités diverses : des communications de colloques, des projets éditoriaux – un ouvrage collectif sur Yves Guéna, et l'ouvrage collectif final qui viendra clôturer le projet Région ELURENAQ. On note aussi la participation à la construction d'un projet de recherche collectif sur les lieux politiques. N. Jaëck propose donc que la CR suive l'avis favorable du CEMMC, et que l'éméritat lui soit attribué : cette demande est approuvée à l'unanimité.

Christophe Bouneau (CEMMC) : Christophe Bouneau est professeur d'histoire. Il présente également à la CR un dossier qui correspond tout à fait à ses critères. Il a non seulement encore 5 thèses en direction, les deux dernières inscrites en octobre 2022, mais il fait également état d'un projet scientifique bien rempli : co-organisation d'un colloque en 2023 sur « Les inaugurations de lignes de chemins de fer transfrontalières européennes et leur commémoration » du 19^{ème} au 21^{ème} siècle, communications en perspective, projets éditoriaux et encore poursuite de l'animation de différentes associations, revues et comités. N. Jaëck propose donc que la CR suive l'avis favorable du CEMMC, et que l'éméritat lui soit attribué : cette demande est approuvée à l'unanimité.

Virginia Ricard (CLIMAS) est MCF en littérature américaine. C'est au titre du projet de publication en ligne et en libre accès d'une édition complète et critique de la correspondance d'Edith Wharton de *The Edith Wharton Letters*, auquel elle participe depuis 2022, qu'elle sollicite l'éméritat. Il s'agit là d'un projet d'envergure, très important pour la communauté des américanistes, soutenu par la CR par le biais de la PSE, et dont V. Ricard est un des membres fondateurs et actifs. Comme le souligne P. Antolin, directrice de CLIMAS, dans sa lettre de recommandation très favorable, ce projet ne peut que contribuer au rayonnement international de notre université. N. Jaëck propose donc que la CR accorde l'éméritat à V. Ricard et cette demande est approuvée à l'unanimité.

- Demandes d'éméritat – renouvellement :

N. Ollier (CLIMAS) est professeure de littérature américaine. Le dossier de renouvellement, qu'elle présente pour 4 années supplémentaires, fait état d'une activité de recherche impressionnante pendant son premier éméritat : 5 thèses soutenues (deux doctorants sont encore sous sa direction), garante d'une HDR (et une candidate fait encore appel à elle pour les années qui viennent), 5 participations à des jurys de thèse – autant de témoignages du rayonnement national de N. Ollier. On compte également 3 communications à des colloques, deux articles publiés, quatre encore en cours, et de très nombreuses sollicitations pour des évaluations d'articles ou d'ouvrages. Pour ce qui est du projet qui nous est soumis pour le renouvellement, en plus des deux thèses encore sous sa direction et d'une candidate d'HDR, elle a prévu de très nombreuses communications, l'organisation d'une journée d'études pour CLIMAS autour de la poésie d'E. Dickinson, de nouvelles traductions (elle continue à animer le groupe de traduction collective « Passages »), de nouvelles invitations d'artistes et d'écrivains. Bref, N. Ollier est une chercheuse qui ne compte pas se laisser arrêter par la retraite, et N. Jaëck, comme P. Antolin, propose que la CR renouvelle son éméritat, et la salue : le renouvellement est voté à l'unanimité.

- Demande de soutenance d'HDR : Antoine Ventura (MCF, Université Bordeaux Montaigne, AMERIBER) – Garante : Maria-Cecilia Gonzalez-Scavino (PR, Université Bordeaux Montaigne, AMERIBER).

N. Jaëck se réjouit de voir arriver cette demande à la CR – le dossier d'un MCF hispaniste membre de cette commission recherche, et que nous connaissons donc bien. A. Ventura est agrégé d'espagnol, il est docteur de notre université depuis 2001 (sa thèse s'intitulait « Les nouvelles politiques de Mario Benedetti : référence, histoire, axiologie », et était dirigée par Yves Aguila), et après avoir été ATER à Bordeaux 3, puis PRAG pendant 2 ans (à Bordeaux 3 et à l'UPPA), il exerce un an au lycée C. Julian avant d'être recruté comme MCF à l'Université Bordeaux 3 en 2002. C'est sans aucun doute un dossier particulièrement riche qu'il présente aujourd'hui, le dossier très équilibré d'un enseignant-chercheur qui a 20 ans de carrière, et qui est très impliqué dans la recherche, dans l'enseignement, ainsi que dans les responsabilités collectives et la vie institutionnelle et syndicale de l'établissement.

Spécialiste d'Amérique Latine, il mène une recherche qui porte sur la dimension politique de la littérature, et son dossier de publications est particulièrement abondant : il fait état de trois ouvrages collectifs et de neuf numéros de revue coédités. En 2019, on note une monographie, *Julio Cortázar : fantastique et nouveaux fantastiques. Les territoires de l'insondable*, parue aux PUB. Il est également l'auteur de sept articles dans des revues internationales et nationales à comité de lecture, de treize chapitres d'ouvrage, et de plusieurs communications, dans des champs de recherche cohérents et complémentaires qui contribuent à faire de lui, incontestablement, un spécialiste de la mise en récit de l'histoire politique du sous-continent dans le roman latino-américain. Il spécialise notamment son étude des récits sur l'écriture des femmes, les écritures du témoignage et sur les liens entre littérature et anthropologie. Son dossier d'HDR, vaste et minutieux, impeccablement présenté et intitulé « Amérique latine : littératures, politique et sciences sociales », comprend un rapport de synthèse (120 pages), un mémoire inédit intitulé : « Écriture et pensée du témoignage en Amérique latine. Entre l'École de Chicago et la Révolution cubaine » (876 pages), un recueil d'articles et autres travaux organisés de manière thématique (617 pages), en plus de l'inédit.

En termes d'encadrement de la recherche, il est également très actif au sein d'AMERIBER, dont il est membre depuis sa création, en 2003. Il a encadré treize mémoires de Master 2 Études ibériques et latino-américaines et huit mémoires de Master MEEF Espagnol. Il a co-dirigé une thèse doctorale en 2016-2017 et pris part à cinq comités de suivi de thèse. Son rayonnement national est également marqué par sa participation aux jurys du CAPES et de l'agrégation, mais aussi par son organisation de 5 colloques ; au niveau international, il a reçu plusieurs écrivains et chercheurs, il a été chercheur invité à Mérida (Mexique) à deux reprises, en 2014 et 2016. Dans le cadre du projet ECOS Nord auquel il a participé entre 2004 et 2008, il a été invité à donner une conférence à l'Institut Caro y Cuervo de Bogotá (2007) et a effectué un séjour à Cuba dans le cadre d'un CRCT qu'il avait obtenu – autant de témoignages de son rayonnement.

Les cours qu'il a donnés, à tous les niveaux de la L1 à l'agrégation, variés pour répondre aux obligations de service, mais centrés sur l'histoire économique et politique de l'Amérique latine et sur les cours de littérature, témoignent à la fois de sa grande implication dans son département, de la cohérence entre sa recherche et son enseignement, mais aussi de sa disponibilité pour tous les cours de langue.

Enfin, son implication pour l'établissement et pour le collectif est notable et en réalité assez exceptionnelle : membre de l'UFR de langues pendant 2 mandats, membre du CEVU pendant 2 mandats, puis de la CR et du CAC au cours du mandat présent, il participe également à de nombreux groupes de travail, et exerce deux mandats syndicaux en tant que membre élu représentant du personnel au titre de la FSU.

Pour toutes ces raisons, N. Jaëck propose avec un grand enthousiasme que cette CR accorde à A. Ventura la possibilité de soutenir son HDR le 3 juillet à l'université Bordeaux Montaigne, et la CR vote cette autorisation à l'unanimité.

E. Guilhamon s'étonne, au vu du dossier extrêmement copieux d'A. Ventura, qu'il n'ait pas fait plus tôt cette demande pour soutenir son HDR. O. Le Deuff est d'accord avec E. Guilhamon et se demande s'il n'y a pas une trop forte pression et une méconnaissance en interne de ce qu'il faut pour habilitier. N. Jaëck et B. Collignon ont également noté, la veille, lors des Assises de l'ED, cette méconnaissance des conditions d'admission concernant l'HDR et proposent de lancer un travail de consolidation de ces conditions, au conseil de l'ED et en CR, puis d'information à ce sujet.

14h : CR plénière

En début de séance plénière, N. Jaëck informe la CR de la soutenance d'HDR d'Antoine Ventura, qui aura lieu le 3 juillet prochain : on le félicite et salue son travail.

1- Validation du PV du 27 avril 2023 :

Après deux reformulations proposées respectivement par E. Guilhamon et B. Collignon et intégrées au PV, celui-ci est validé à l'unanimité.

2- Bilans des groupes structurants

- Les Afriques.

S. Mbondobari présente le bilan de l'année écoulée. Pour le PV de la séance, S. Racaud a fait parvenir les éléments qui suivent, ici résumés, qui étoffent la présentation.

Le groupe émergent Les Afriques est un espace d'échange scientifique pluridisciplinaire, coordonné par S. Racaud, et dont objectif principal est de décloisonner les travaux menés à l'UBM en proposant des passerelles entre les disciplines et entre les objets. Le groupe est ouvert aux chercheuses et chercheurs juniors ou confirmés. Il s'appuie sur des unités de recherche de l'université et des projets menés avec des universités africaines.

Un logo a été élaboré par le pôle impression de l'UBM en mars 2023 :



Un point étape a été fait le 13 septembre 2022, avec l'envoi d'un document rédigé à partir de la réunion de juin 2022. L'objectif était d'obtenir des contributions/suggestions pour le projet de cartographie des collaborations et pour la programmation des activités de l'année à venir. Les destinataires étaient les participants de la réunion précédente, et les laboratoires destinataires via les participants étaient donc Archéosciences Bordeaux, MICA, Passages, Plurielles, LAM, ainsi que les RI ; un point a été adressé aux VP Recherche et VP RI. Une réunion de pilotage a été organisée le 17 novembre 2023.

L'ordre du jour était :

- Informer sur le bilan 2022 (1 semestre)
 - Conférence et table ronde AlimAfriques 9 juin
 - Atelier structuration Études africaines après appel à la communauté > Point cartographie des partenariats, enquête début 2023, livrable avril 2023.
- Établir une programmation 2023

Idéalement, pour atteindre l'objectif de décloisonnement, les conférences devraient cibler un public universitaire de spécialistes et de non-spécialistes (étudiantes et étudiants inclus), afin de susciter les débats voire d'établir des passerelles.

Ces activités n'ont pas suscité une large participation ou un enthousiasme démesuré. Il n'y a pas eu de retours suite au point étape de septembre, moins de dix personnes ont participé à la réunion de pilotage de novembre, dont l'appel avait pourtant été diffusé sur la liste « tous-enseignants ». Néanmoins, des propositions de conférences ont été faites : au 1^{er} juin 2023, cette programmation de 5 conférences, organisées dans l'amphithéâtre de la Maison des Suds, a mobilisé 1150 euros sur le budget 2023 et n'a pas mobilisé un gros effort budgétaire pour le groupe Les Afriques. De nombreuses conférences s'appuient sur d'autres dispositifs (Pr invité, jury de thèse, invitation UFR, conférence organisée via un autre support).

La programmation a fait intervenir 15 personnes différentes (hors conférence internationale des 28-30 juin), dont 10 extérieures à l'université parmi lesquelles 4 d'universités à l'étranger. Quatre thèmes sont éclairés par ces conférences, les questions d'alimentation et d'agriculture sont les plus nombreuses. Les disciplines représentées sont par ordre croissant la science politique, la sociologie, la littérature et la géographie.

Ces conférences attirent peu de public, la moyenne est d'environ dix personnes, moyenne parfois gonflée par la participation d'étudiants. La diffusion de l'information passe par la VP recherche, les moniteurs du hall, la demande en ligne (procédure-Communication-mise en ligne d'actualités), la communication de LAM, celle du département Changes ; la liste des personnes ayant manifesté, de près ou de loin un intérêt pour le projet a été utilisée mais pas systématiquement, faute de résultats.

Le groupe n'a pas reçu de demandes ni quelconques manifestations d'intérêt au fil de l'eau, suite à la diffusion et à l'organisation des conférences.

Étant donnée la faible adhésion de collègues, pour pouvoir avoir un bilan avec des activités significatives, le coordinateur a proposé le plus grand nombre d'activités, utilisant les opportunités d'autres dispositifs (Pr invité UBM, invitation à des jurys de thèse). Ces activités sont portées *au nom de et pour* le groupe Les Afriques, pas du LAM, dont le logo ne figure pas sur les documents de communication. LAM n'a pas profité de ces activités/opportunités, qui auraient d'ailleurs pu tout à fait figurer dans la programmation formelle du labo. Les pistes d'amélioration seraient : faire circuler l'information auprès des directions de laboratoire, en plus de la liste « tous-enseignants » et de la liste des personnes ayant manifesté, de près ou de loin, un intérêt pour le projet ; clarifier et améliorer les canaux numériques de diffusion de l'information ; améliorer la diffusion de l'information via des affiches dans les laboratoires et dans les UFR

La Cartographie interactive partenariats/collaborations UBM-Universités africaines

L'objectif est de construire une base de données nécessaire à la réalisation d'une cartographie interactive montrant les partenariats et les collaborations entre l'UBM et des universités africaines. Quelques conclusions extraites du point étape de septembre 2022 : « Constat partagé d'une vision parcellaire des liens entre UBM et universités africaines. Chaque participant peut présenter plusieurs collaborations sur ses thématiques ou celles de son équipe mais ne connaît pas ou peu les collaborations des autres participants. Il n'existe pas de documents de référence qui synthétise les partenariats, actions, projets entre UBM et universités africaines. Tout le monde est d'accord sur l'urgence et la nécessité d'un tel document. Ce document devrait articuler enseignement et recherche. »

Une base de données (BD) existe aux RI sur l'outil MoveOn, cette base de données recense les informations transmises par les EC suite à un questionnaire envoyé il y a quelques années. Elle présente des partenariats formels et informels et environ 115 EC avaient répondu à cette enquête. Il est nécessaire de construire une BD actualisée en sollicitant les EC, BD qui permettra de réaliser la carte interactive : l'utilisateur pourra obtenir les informations en cliquant sur la carte.

Sachant qu'une base de données sur les partenariats formels existe aux RI, on a tenté d'obtenir ces informations via une extraction mais cela n'a pas été possible. On a aussi tenté d'obtenir un contrat étudiant pour réaliser l'extraction des informations de la base disponible, puis de concevoir l'enquête et de la réaliser, mais cela n'a pas été possible.

L'enquête, conçue après les concertations par Sylvain Racaud, puis réalisée par Anne-Marie Meyer, a été lancée le 3 mars 2023 via un formulaire envoyé aux enseignantes et enseignants de l'UBM par la liste « tous-enseignants ». La relance prévue n'a pas fonctionné. Cette enquête n'a pas rencontré un vif engouement, puisque 11 personnes ont ouvert le lien, 9 personnes ont renseigné les champs.

La nécessité d'obtenir un état des lieux est un constat partagé. Ce projet peut être mal compris (« Pourquoi l'Afrique seulement et pas le reste ? »), son périmètre couvrirait différents services (Recherche, RI) et provoquerait un malentendu ? Quoi qu'il en soit, on n'a pas rencontré un vif soutien. Pour l'instant, c'est un échec, en dépit des heures consacrées et des efforts fournis. Une piste d'amélioration est de relancer l'enquête via la liste « tous-enseignants », en adressant aussi la demande aux directions de labo.

Commentaire général de S. Racaud : L'adhésion des collègues peut progresser. Il existe peut-être une incompréhension du périmètre « Les Afriques » par de nombreux collègues, qui privilégieraient leur unité de recherche. Le groupe peine à être identifié. Une unité, le LAM, est spécialisée en études africaines, cela contribuerait-il à l'incompréhension si ce n'est l'indifférence ? La transmission d'informations doit progresser, des deux côtés. Le groupe utilise les canaux disponibles mais ne reçoit pas d'informations d'autres événements ou d'autres activités susceptibles d'intéresser le groupe et son réseau.

En dépit de ces difficultés, le bilan apparaît néanmoins honorable (8 conférences, 15 intervenants dont 10 extérieures à l'université parmi lesquels 4 d'universités à l'étranger), pour un coût limité. Ce bilan est porté par un faible nombre de personnes. La programmation des conférences est riche, elle doit rencontrer l'intérêt des autres équipes, thématiques et disciplines. L'orientation de la recherche (et son évaluation) l'a fait travailler par projet, pas vraiment par équipes. Ces dernières existent bien, structurées par des axes, mais on sait que le collectif a besoin de temps, temps qu'on ne trouve pas dans la fuite en avant des projets. Ceci constitue peut-être un frein. Pourtant, le groupe a contribué à susciter le dépôt du projet « Epistémologies africaines et afrodiasporiques : stratégies d'affranchissement intellectuel dans les aires géoculturelles contemporaines dites francophones et lusophones », appel projet blanc PSE 2024, porté par Soraya Lani, et soutenu par Les Afriques.

Cette année 2022-2023 a permis d'identifier les freins et des perspectives pour la suite, qui ne pourra qu'être meilleure.

En séance et en réponse à ce constat que fait S. Mbondobari d'un certain manque de répondant de la part des chercheurs, N. Jaëck suggère de trouver les moyens de pouvoir recenser et de valoriser également les recherches sur l'Afrique en dehors du LAM : il y a eu par exemple en avril une conférence internationale organisée par le MICA et la chaire Unesco d'A. Kiyindou sur « Intelligence artificielle et équité sociale » qui a rassemblé des intervenants de plus de 15 pays africains. Dans la même ligne, B. Collignon est étonnée de ne pas trouver la chaire d'A. Kiyindou et d'E. Hoffmann au crédit des activités sur Les Afriques. Par ailleurs, pour essayer de compléter la carte interactive, N. Jaëck propose d'organiser une journée collaborative de cartographie des Afriques à la rentrée 2023, et A. Lampropoulos invite à faire ce travail avec la DRI. L'utilité de cette carte est importante, elle permettrait, en faisant l'inventaire de partenariats un peu dispersés, de définir les partenaires privilégiés.

Pour finir, N. Jaëck salue le groupe pour la chaire d'excellence CHESH de la région qui va travailler sur les diasporas africaines en France et qui va permettre de financer un post doc et deux doctorants. Elle souligne qu'il s'agit de la seule chaire SHS financée par la région.

- **BiG / Bordeaux interdisciplinaire Genre**

M. De Gandt présente le bilan de l'année écoulée – et pour le PV, Apostolos Lampropoulos et Marie de Gandt envoient le bilan d'activité 2022-2023 qui suit.

L'EQUIPE-RESEAU BiG

L'équipe-réseaux BIG souhaite développer les recherches en études de genre selon quatre axes principaux :

- Genre et épistémologies
- Genre et institutions (dont universitaires)
- Rapports nord/sud, intersectionnalité
- Recherche, création et milieu artistique

Budget : 2500 euros en 2021 et 2022, 3000 euros en 2023

BLOG BiG | <https://genrebig.hypotheses.org>

Une nouvelle rubrique y propose 6 comptes-rendus :

- Anaïs Bohanne (Master Genre) sur Mathilde Larrère, *Rage Against The Machisme*, Paris, Détour, 2020.
- Guillaume Jaehnert (Doctorant en Histoire, théorie et pratique des arts) sur Joe McElhaney, *Luchino Visconti and the Fabric of Cinema*, Detroit, Wayne University Press, "Queer Screens", 2021
- Layla Kiefel (Doctorante en Études germaniques) sur l'exposition *Homosexuels et lesbiennes dans l'Europe nazie* (2022).
- Solène Koth (Master REEL) sur Mona Chollet, *Réinventer l'amour. Comment le patriarcat sabote les relations hétérosexuelles*, Paris, La découverte, 2021.
- Lorenzo Ruzzene (Doctorant en Littérature comparée) sur Cy Lecerf Maulpoix, *Écologies déviantes. Voyage en terres queer*, Paris, Éditions Cambourakis, 2021
- Lorenzo Ruzzene (Doctorant en Littérature comparée) Matt Brim, *Poor Queer Studies : Confronting Elitism in the University*, Durham/Londres, Duke University Press, 2020

INITIATIVES BiG / UBM

Mention de Doctorat *Études de Genre*

Approuvée à l'unanimité par le conseil de l'École doctorale le 9 mai 2023

Adhésion au GIS Genre

Soutenue par 7 UR : AMERIBER, Centre Pariset, CLIMAS, MICA, SPH, Passages, Plurielles

ACCUEIL BiG

Professeure invitée Silvana Carotenuto

Directrice du Centre d'Études postcoloniales et de Genre (Université L'Orientale de Naples)
Automne 2023

Boursière Marie Skłodowska-Curie Christina Kkona

1^{er} septembre 2021 – 31 août 2023

Stagiaire ENS Lorenzo Ruzzene

Mai – juin 2022 ; 2 comptes-rendus sur le blog de BiG

EVENEMENTS BiG

Série de Conférence *Genre, Communautés et Alterfictions* – octobre-décembre 2022

Deuxième journée doctorale de BiG – 20 juin 2023

Apéro Recherche *Recherches interdisciplinaires en Études de Genre* – 14 mars 2023

CONTRIBUTION BiG À DES INITIATIVES STRUCTURANTES

Projet *Archives de traductrices* (porté par P. Sardin, en partenariat avec CLIMAS)

Fonds d'amorçage de la PSE (9790 euros) en vue du dépôt d'un projet ERC

Genre en Germ (réseau des germanistes travaillant sur le genre en France)

Rencontres inaugurales (13 janvier et 16 juin 2023)

Projet *Les femmes dans la dissidence dans le bloc de l'Est (années 1950-1990)*

Journée exploratoire (novembre 2023)

CONTRIBUTION BiG À DES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

Genre et enfermement(s)

Mastérial *Genres, cultures, sociétés* – 14 avril 2023

Muses, Pygmalions, Égéries: Créations et rapports de genre

Colloque – 25-26 avril 2023 (organisé par trois doctorant.e.s qui se sont rencontré.e.s à la journée d'études doctorale de BiG en juin 2021)

Séminaire *Approches de genres, intersectionnelles et décoloniales*

Séminaire en études théâtrales – 2022-2023 ; en partie reporté à la rentrée (avec ARTES et UFR Humanités)

Séminaire international *Genre, féminisme et mobilisations sociales au Chili*

Séminaire international – 23 février 2023 (avec AMERIBER / CHISPA)

Politiques éducatives à l'égalité de genre

Journée d'études – 3 avril 2023 (en lien avec le projet PIA 3 ACCES et projet Région *Les appropriations des idées féministes par les étudiant·es et les lycéen·nes : le rôle des médias, des biens culturels et des réseaux sociaux*), avec :

- Delphine Dupré (post-doc embauchée sur le projet ACCES)
- Irene Pérez Tirado (post-doc UBM/MICA et Universidad de Deusto ; financement de l'Institut de la Femme du pays basque espagnol)

- David del Pino (post-doc Universidad Complutense de Madrid; séjour de trois mois à l'UBM).

Conférence *L'avortement légal en Argentine* (prévue en mars, reportée à la rentrée)
Fondée sur les recherches de Gabriela Dascalakis au sein du projet Région susmentionné

Repenser la différence sexuelle

Colloque international – 22-24 novembre 2023 (avec Plurielles et PSE 2)

PROCHAINES ETAPES

Développement du réseau de BiG au sein de l'UBM, notamment en collaboration avec les UR/UMR qui ont contribué à l'adhésion au GIS Genre

Programmation du dépôt des projets-passerelles (visant les appels ANR et ERC) dans le cadre de la PSE 2024

Élaboration et renforcement des liens avec l'alliance EURESTRA (équipe Diversité et Inclusion, divisée en deux sous-équipes « Plurilinguisme » et « Genre et intersectionnalité »), aussi en vue de la première école d'été de l'alliance, prévue pour l'été 2024

N. Jaëck salue les travaux effectués cette année par le groupe : l'adhésion au GIS genre et la création d'une mention « Études de genre » au sein de l'ED participent à asseoir le groupe institutionnellement et à lui donner de la visibilité et de la puissance. Elle souligne également l'intérêt des étudiants pour les études de genre, comme l'apéro-recherche animé par l'équipe a pu le rendre visible, et note que cette formation répond à un besoin fort : les entreprises, les collectivités engagent les étudiants diplômés, et ont besoin de leurs compétences en la matière.

- **Montaigne@table**

M. Fleurot présente le rapport d'activité de Montaigne@table et fait parvenir pour ce PV le compte-rendu suivant, intitulé « Dynamiques de recherches à l'UBM autour de l'alimentation, du vin et de l'imaginaire des nourritures ».

Montaigne@table est un groupe qui s'appuie sur les travaux nombreux et l'expertise des enseignants-chercheurs, des unités de recherche de l'Université Bordeaux Montaigne.

OBJECTIFS

- **Faire vivre un espace d'échange et de dialogue interdisciplinaire ouvert à tous les chercheurs des unités de recherche d'UBM** qui travaillent sur ces questions ou sont intéressés par ces thématiques.
- **Favoriser les liens et les collaborations scientifiques** (à travers des projets pluridisciplinaires) à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale
- **Donner de la visibilité à ces recherches à l'intérieur et à l'extérieur** de l'université
- **Développer la médiation scientifique et culturelle, l'ouverture sur la cité** (conférences, expositions, médias, éditeurs, expertises, etc.)

ACTIONS MENEES

- Développement des ressources indispensables à la recherche (acquisitions documentaires, numérisation), forte implication et soutien du SCD.

- Visibilité accrue de nos recherches, publications et actions avec l'ouverture d'un carnet de recherche Hypothèse (<https://montable.hypotheses.org/>) et d'une collection sur HAL.
- Organisation de séminaires de recherche (avec diffusion et enregistrement vidéo) avec des collègues d'UBM et aussi d'autres universités.
- Accompagnement et encadrement des projets des étudiants (stages, projets tutorés, mémoires de recherche, doctorats, etc).
- Construction de partenariats et valorisation de l'expertise d'UBM dans les domaines du vin et de l'alimentation.
- Tentative d'engagement d'une réflexion sur la mise en œuvre de programmes de recherche pluridisciplinaire.

SEMINAIRES

- **Nelly Labère**, MCF en littérature médiévale à l'Université Bordeaux Montaigne (Plurielles). A la table des femmes au Moyen-Âge. (Jeudi 8 décembre 2022).
- **Hélène Le Dantec-Lowry**. Les livres de cuisine aux Etats-Unis, année 1959-1970. (Lundi 16 janvier 2023).
- **Anne-Louise Mathieu-Goudier**, docteure en Arts de l'Université Bordeaux Montaigne. La soupe en art. Idiotie et partage, pour une esthétique du banal. (Jeudi 23 février 2023).
- **Sandrine Lavaud** (UBM-Ausonius) et Samuel Leturcq (Tours). Autour de la qualité du vin au Moyen-Age. (Jeudi 16 mars).

LIEN AVEC LA FORMATION

Colloque des étudiantes du M1 Études Culturelles (14-15 décembre 2022)



POINTS FORTS

- Le carnet Hypothèses révèle une fréquentation en 2022 de 1993 personnes (6408 visites).

- Bonne visibilité du groupe à l'extérieur qui se traduit par des sollicitations variées : interventions dans les médias, demande d'expertise, participation à des expositions, etc.
- Ancrage local (qui correspond à une volonté de l'université d'aller vers des Projets SAPS) et national (exemple : Montaigne@Table est associé à la prochaine Biennale internationale d'Histoire locale de Tulle qui aura lieu en octobre prochaine sur « Boire et manger localement. Histoire de terroirs »)
- Des liens forts avec les formations de l'université (*Master ADRET, Master Etudes Culturelles, Master LAI, Master recherche histoire-parcours Transition-Innovation-Environnement, licence proVAMT*)

Marge de progression

Créer une vraie dynamique qui permette aux membres de Montaigne@Table de considérer les manifestations comme des tremplins vers de nouvelles collaborations et pas simplement comme des occasions ponctuelles de se retrouver. Il s'avère plus simple de faire venir des chercheurs de l'extérieur que de susciter un intérêt interne : quelle périodicité pour encourager les envies sans surcharger les uns et les autres ? Quel type de manifestations privilégier pour que les chercheurs de Bordeaux Montaigne se sentent impliqués dans le groupe (peut-être organiser en 2024 une journée d'études pour que chacun puisse présenter ses propres recherches) ?

A l'issue de la présentation, N. Jaëck souligne qu'avec GER, Montaigne@table est l'autre groupe véritablement émergent, et demande si cette structuration a permis de gagner en visibilité : M. Fleurot répond qu'en interne, il n'est pas aisé d'accroître la dynamique de recherche mais précise qu'en externe le groupe est bien visible et reconnu.

B. Collignon demande quelle est l'intégration possible par rapport aux groupes de Passages qui travaillent sur la production (agriculture urbaine, micro-fermes). M. Fleurot lui répond qu'ils font bien partie du groupe Montaigne@table – Mayté Banzo par exemple est venue faire une conférence. A. Lampropoulos suggère de faire venir un professeur invité, ce qui permettrait de travailler sur un projet de recherche autour des food studies pendant au minimum un mois.

- **GER**

L. Capdetrey présente le bilan de l'année écoulée pour le groupe émergent GER.

En 2022/3, le groupe GER a poursuivi ses activités dans plusieurs directions relevant à la fois de la recherche et de la formation.

I. Recherche

1/ Dans le cadre de l'activité de **P'École doctorale**, deux programmes ont été mis en place.

- **Horizons de la recherche** / Sylvie Lindeperg / février 2023. « Quels usages le cinéma fait-il du passé ? » (Rencontre annulée en raison de la situation de l'université au printemps)
- **Ateliers de l'école doctorale (Caroline Le Mao et Nicolas Patin) : « Écrire un livre sur la guerre : approche pluridisciplinaire des enjeux de l'édition »**
 - Mercredi 01/03 : séance supervisée par Caroline Le Mao. Pauline Lafille, « De la thèse au livre : enjeux éditoriaux actuels de la publication des thèses »
 - Mardi 07/03: séance supervisée par Hélène Camarade : « Éditer un colloque ».
 - Mardi 14/03: séance supervisée par Clément Puget. Sébastien Denis, PR Université de Paris 1, « Éditer un « beau livre » ». Autour de ses ouvrages *Images d'armée* et *Naissances des cinémas militaires*.
 - Mardi 21/03: séance supervisée par Caroline Le Mao. « Éditer un Atlas. Réflexion à partir de l'ouvrage *L'Atlas des guerres de l'époque moderne* aux éditions Autrement, par Caroline Le Mao.

- Mardi 28/03: séance supervisée par Nicolas Patin. Nicolas Patin, Julie Le Gac, « Éditer un manuel. Réflexion à partir du manuel paru aux éditions Armand Colin, *Les guerres mondiales 1914-1945*.

2/ Le GER a aussi contribué à l'organisation du colloque « **Guerre et violence d'État dans la narration graphique** » (I. Touton / A. Sarria Buil) qui a pu partiellement se tenir au Cinéma Jean Eustache.

3/ Dans le cadre de la collaboration avec le GRHG de l'UQÀM : organisation de la table ronde commune annuelle le 6 juin 2023 : « **Relire l'histoire des guerres et des violences coloniales en Afrique. Bilans et perspectives** ».

4/ Le GER a activement soutenu l'organisation du premier colloque de mastérants du GER Jeune Recherche le 8 février 2023 : **Conflits, Espaces, Sociétés**.

5/ Le groupe, ainsi que l'UBM, ont été associés à l'organisation du **6^{ème} congrès de l'AEAGES** à Bordeaux les 7-9 juin 2023.

6/ Le GER est enfin associé à la création d'une **revue d'histoire de la guerre** en collaboration avec l'UQÀM, l'université de Cergy, Paris I et l'université de Liège. Le premier numéro est prévu en 2024.

II. Formation

1/ Le groupe apporte son soutien actif aux activités du GER Jeune Recherche, en particulier pour l'organisation du colloque 2024 qui portera sur le sujet suivant : « **La ville et la guerre** ».

2/ De nombreux collègues du GER sont enfin engagés dans la mise en place du **master Études sur la guerre** qui ouvre en septembre 2024 et qui vient proposer une déclinaison dans le champ de la formation aux activités de recherche sur la guerre.

3/ Il a été possible de mettre en place une convention de partenariat avec le **Service Historique de la Défense** (accès aux archives, stages pour les étudiants, activités pédagogiques)

Suite à sa présentation N. Jaëck remercie L. Capdetrey, et salue l'ensemble des groupes de recherche, dont on voit qu'ils permettent de structurer la recherche autour de ces sujets pluridisciplinaires, et de leur donner de la visibilité : lors des assises du 8 juin, une table ronde sera organisée entre tous ces groupes, pour voir ce qui pourrait être fait pour améliorer le dispositif.

3- Programmation de l'accord bilatéral avec le CNRS

La convention entre le CNRS et l'université Bordeaux Montaigne qui régit la gestion des 6 UMR et de l'AUR que nous avons en commun en tant que tutelles principales est prête à être signée, le 7 juillet 2023 entre Antoine Petit, PDG du CNRS et Lionel Larré. Elle est placée en annexe de ce PV. Elle fixe notamment, c'est son objectif principal, le choix du mandataire unique pour chaque unité – comme cela a été évoqué en CR en janvier 2022, l'Etat a entériné le choix, déjà assez répandu, de désigner un mandataire unique pour les UMR. Pour les UMR qui n'ont pas changé à partir du nouveau contrat, la donne reste inchangée, et pour les deux nouvelles unités, l'UBM devient le gestionnaire de la MSHBX et le CNRS le gestionnaire d'Archéosciences Bordeaux. En réalité, sous ce partage apparemment clair, les pratiques demeurent plus multiples –

par exemple les projets Région déposés par un EC UBM continuent à être gérés à l'UBM même pour les UMR dont le CNRS est le mandataire unique. Quant aux ERC, la gestion revient dans tous les cas à l'employeur de la personne qui dépose. Par ailleurs encore, une ligne budgétaire reste ouverte dans chaque établissement, pour répondre aux éventuels besoins. La présente convention précise donc les reversements bilatéraux – des montants nationaux pour le CNRS, et les décisions d'UBM, déjà votées en CDUR et en CR, quand UBM est gestionnaire. N. Jaëck informe par ailleurs la CR que l'École Pratique des Hautes Études (EPHE) est devenue tutelle secondaire d'Archéosciences Bordeaux.

C. Brun s'étonne que dans l'annexe de la convention la MSHBx et Archéosciences ne soient pas classées dans le même tableau puisque ces deux unités sont sous tutelle principale UBM/CNRS. N. Jaëck le signalera effectivement au CNRS. La convention est votée à l'unanimité moins deux abstentions.

4- Bilan de l'ED

En fin d'année universitaire, les divers services reliés à la recherche viennent présenter à la CR un bilan de l'année écoulée, et B. Collignon et C. Duthu font ce bilan pour l'ED.

Après avoir rappelé la composition de l'équipe de l'École doctorale (7 personnes + C. Duthu responsable administrative) et sa structuration en 5 pôles (Admissions, Inscriptions et suivi des doctorants, Soutenances, Formations, Gestion financière), B. Collignon présente le bilan de l'année écoulée – la mise en perspective sur les 5 dernières années ayant été faite à l'occasion du bilan de 2021 (présenté à la CR en juin 2022).

Inscriptions en première année

- 92 dossiers recevables (sur 182 déposés), 72 inscriptions finalisées.
- L'écart de 20 est dû à 8 refus suite à l'analyse des dossiers (niveau scientifique trop faible ou mention demandée inadaptée et suggestion de changement de mention refusée par le/la candidat·e et 10 autorisations restées sans suite).
- Par ailleurs, 7 demandes de révision ont été formulées par la commission d'admission de l'ED, dont 6 assorties d'une proposition de rendez-vous. A l'issue du processus, ces 7 candidatures ont reçu un avis favorable à l'inscription.

Inscription toutes années confondues

- 552 à l'automne 2022, dont 127 thèses financées (18 CIFRE, nombre en constante hausse) et 16 années de césure.
- Parallèlement, il y a eu 15 abandons et 18 radiations (la radiation intervient lorsque le/la doctorant·e n'a donné aucune nouvelle depuis au moins le printemps précédent, après 3 relances au cours de l'automne et courant janvier) - soit 33 non réinscriptions.
- B. Collignon souligne la baisse continue de ce chiffre (560 en 2021, 585 et 583 en 2020 et 2019, 613 et 620 en 2018 et 2017). Cette tendance se retrouve au niveau national, toutes ED (donc tous grands champs disciplinaires) confondues.

Soutenances

- Thèses : 75 en 2022 (93 en 2021, effet de rattrapage de l'année COVID, 37 en 2020, 62 en 2019, 71 en 2018). Durée moyenne des thèses stable : 5,5 ans.
- B. Collignon souligne que le ministère continue d'insister sur une durée « normale » de 3 ans, en dépit de protestations de nombreuses ED relevant de plusieurs grands domaines disciplinaires.

- HDR, nombre en lente augmentation : 13 en 2022, 11 en 2021, 10 en 2020, 13 en 2019, 5 en 2018. Pour 2023, on est déjà à 12 sur la période janvier-juillet.

Comme les années précédentes, un certain nombre de ces HDR sont soutenues à l'UBM par des collègues en poste dans d'autres universités. Ce phénomène témoigne du rayonnement scientifique des PR et HDR de l'UBM.

Au cours de la discussion, il est rappelé que cette attractivité est aussi due aux conditions « favorables » de l'inscription en HDR à l'UBM : examen des demandes par la CR au fil de l'eau là où d'autres universités ne les examinent que 2 fois par an, pas de demande de pré-rapports externes pour l'examen des demandes en CR, qualité du suivi et du soutien logistique.

L'internationalisation de l'ED est un enjeu du contrat en cours. Celle-ci prend trois formes :

- Échanges avec les directions d'écoles doctorales d'universités étrangères autour de l'organisation pratique des ED et des savoir-faire : Universités Abdou Moumouni de Niamey (Niger), kazakhe Gumilyov - Eurasian National University, Astana (Kazakhstan).
- Échanges avec les Présidences d'université et/ou directions d'ED étrangères dans l'optique de conventions d'accueil de doctorant·es (dans les 2 sens) : délégation de 2 universités de Séoul (Corée du Sud), délégation de l'Université d'architecture et de paysage d'Hanoï (Vietnam) – dans le cadre de la signature (actée) d'une convention entre l'UBM et cette université.
- Travail avec les Relations internationales autour de la mise en place d'un accueil systématique des doctorant·es internationaux en séjour de recherche dans une U(M)R de l'UBM d'une part, et du financement des séjours de recherche, dans des unités de recherche, des doctorants de l'EDMH d'autres part. Ce dernier point devrait prendre une forme concrète au cours de l'année universitaire prochaine.

Ressources humaines, plusieurs évolutions à noter :

- Fabienne Périllou (pôle Admissions) a été promue dans le corps des Techniciens dans le cadre de la campagne spéciale de l'été 2022 réservée aux personnels de soutien / support à la recherche
- Stéphanie Brossard (pôle Inscriptions – Suivi) est dans la liste des Biatss proposés par l'UBM pour une promotion ministérielle dans le corps des Techniciens – décision en attente
- Sylvie Abram (pôle Inscriptions – Suivi), actuellement en CDD, est dans la liste des personnels UBM qui pourraient être CDIés – campagne en cours
- Par ailleurs, Fabienne Périllou a été recrutée sur le poste d'Assistant gestion financière et comptable ouvert par le CNRS pour la MSH-Bx (corps des Assistants ingénieurs). Son détachement ayant été accepté, elle prendra son poste à la MSH-Bx le 26 juin 2023.
- Son remplacement est inscrit à la campagne interne de l'UBM pour prise de poste au 1^{er} septembre. Son départ est par ailleurs l'occasion d'une réorganisation du service dans son ensemble, actuellement en cours.

Budget

- Année 2022 achevée avec un solde positif de 42.959€, pour un budget initial de 115.500€.
- Ceci est très problématique reconnaît B. Collignon, bien qu'en amélioration par rapport au solde de 2021 (+61.908€ pour un budget revu en septembre 2021 à 101.500€).
- Pour 2023 les modalités de soutien financier des doctorant·es ont été revues pour leur être plus favorables et vont l'être à nouveau d'ici l'été afin d'être effectives dès l'automne 2023.

Principales décisions travaillées par le Conseil de l'ED et votées par le Conseil

Compte tenu du grand nombre de points à travailler, le Conseil de l'ED s'est beaucoup réuni au cours de cette année universitaire : 6 fois entre septembre 2022 et mai 2023.

- Création de 2 nouvelles mentions de doctorat : « Sciences des religions » et « Études de genre »

- Évolution du dispositif des « ½ ATER montants » de l'ED : nombre de postes (10) maintenu mais pour des services d'ATER à temps plein ; concours désormais ouvert à tous les doctorant·es de l'EDMH en 3^e année, le poste d'ATER finançant donc leur 4^e année, ou en dernière année de contrat doctoral pour celles et ceux qui ont obtenu ce contrat à l'issue de leur 1^{ère} année de doctorat.
- Critères d'attribution des aides financières aux doctorant·es revus.
- Mise en œuvre des modifications apportées au parcours doctoral par l'arrêté du 26 août 2022.

Bilan des projets annoncés pour 2022 lors du bilan de 2021

- La restructuration de l'offre de formation de l'ED a été faite pour la rentrée 2022 et va être encore revue sur quelques points pour la rentrée 2023. Parallèlement, le projet de création d'une offre de formation à distance pour les doctorant·es éloigné·es (financé par réponse de l'équipe présidentielle au DSG du rectorat en 2021) est entré dans sa phase opérationnelle. Ces formations seront disponibles à partir de janvier-février 2024.
- Le lien avec le groupe de travail Intégrité scientifique (IS) est consolidé et s'est traduit, notamment, par la mise en place d'une offre de formation renforcée sur cette question.
- B. Collignon rappelle que la formation à l'IS est la seule obligatoire pour les doctorant·es, et les HDR, depuis l'arrêté sur la formation doctorale de mai 2016.
- Les Assises de l'ED, annoncées pour l'automne 2022 se sont finalement tenues en mai 2023. Elles ont débouché sur une série de propositions qui seront mises en place au cours de la prochaine année universitaire, notamment autour de la formation spécifique pour les HDR et de l'accompagnement des directeurs et directrices de thèses, qui était l'un des projets pour l'année 2022 mais, étant lié aux Assises, sa mise en œuvre a été repoussée.
- L'accompagnement des doctorant·es en CIFRE autour de temps de partage d'expérience reste à mettre en place.
- L'association de la journée Portes ouvertes de l'ED et d'une journée de rentrée des Master reste à concevoir.

Projets pour l'année universitaire à venir (en plus de ce qui était annoncé pour 2022)

- Réorganisation du service suite au départ de Fabienne Périllhou ;
- Phase de réalisation du projet de mise en place d'une offre de formation à distance ;
- Mise en place d'un module « Qualité de la vie au travail » dans l'offre de formation ;
- Mise en œuvre des propositions formulées lors des Assises de l'ED ;
- Développement des formes de soutien financier aux doctorants, pour la réalisation à 100% du budget dès l'exercice 2023 ;
- Internationalisation de l'ED, mise en place d'actions concrètes ;
- Rédaction du règlement intérieur de l'ED, avec le Conseil de l'ED ;
- Renouvellement du Conseil de l'ED : doit être fait à chaque nouveau contrat, reporté début 2022 à la création des statuts de l'ED pour éviter de devoir répéter l'exercice au bout d'un an.

A l'issue de cette présentation, une discussion s'engage principalement autour d'un point, la non-exécution du budget à un niveau très important.

E. Jean-Courret s'étonne du budget très excédentaire de l'ED, alors que les besoins des doctorants pèsent sur les budgets des UR, et suggère plusieurs manières de l'utiliser : en réalisant un prix de thèse, en participant à la publication de thèses jugées particulièrement dignes de l'être dans le rapport, ou en augmentant les apports financiers aux doctorants. B. Collignon répond que l'ED a déjà pensé à mettre en place un prix de thèse : les discussions menées en interne, au conseil de l'ED, ont conclu que ce n'était pas la bonne échelle et ajoute que l'idée a été reprise par la MSH – même si le prix de thèse n'y sera finalement doté que de 2000 euros, les partenaires ayant préféré s'en tenir à cette somme, et la contrainte inhérente à la MSHBx sera que la thèse soit

interdisciplinaire. Il lui semble que le prix de thèse serait compliqué à plusieurs niveaux, et selon elle, la publication de thèses est une meilleure piste à creuser. Elle envisage aussi de mettre en place des goûters, des petits-déjeuners de rencontre entre doctorants, pour qu'ils puissent échanger régulièrement sur leur expérience de thèse, mais aussi entre collègues, pour évoquer la question des HDR.

N. Jaëck reprend la remarque d'E. Jean-Courret : cet excédent, qui se confirme année après année, lui semble regrettable : il y a peut-être une évaluation trop prudente de la dépense. Il lui semble qu'étant donné les gros besoins des doctorants, les situations financières souvent tellement difficiles, il faut à son avis être beaucoup plus généreux dans le montant des missions accordées, notamment. B. Collignon souligne qu'en effet les dépenses pour les doctorants qui s'élèvent à 10 000 euros pourraient être augmentées jusqu'à 20 000 euros – N. Jaëck dit que ce pourrait être beaucoup plus. Elle ajoute que le budget pourrait aussi servir à faire venir des EC de l'extérieur, au besoin, pour les formations de l'ED : on se limite pour l'instant aux EC UBM, et il y a effectivement beaucoup de compétences en interne, mais il n'y a pas de raison de se priver d'apports extérieurs, quand ils seraient très utiles.

B. Collignon répond qu'elle comprend cette indignation, d'autant plus qu'elle est elle aussi convaincue qu'il faut exécuter le budget. L'année 2022 a été un peu compliquée en raison du départ en formation de Vincent Feuillet (gestion financière) mi-octobre et de son remplacement par une personne en CDD qu'il a fallu former dans l'urgence du rush des soutenances de l'automne. Mais elle s'engage à faire beaucoup mieux pour l'exercice 2023.

5- Bilan des PUB

E. Suire et I. Emy prennent la parole pour présenter un rapide bilan de l'année :

Parce qu'il est impossible, dans le temps imparti, de présenter en détail tout ce que les PUB ont vécu au cours de la dernière année universitaire, ils se contentent de mettre l'accent sur trois points importants qu'il semble nécessaire de porter à la connaissance de la commission. Ils fournissent le compte-rendu suivant.

1. **L'édition universitaire en difficulté au niveau national**

Les Presses universitaires françaises subissent actuellement le contrecoup des « années COVID », au cours desquelles l'édition a connu une forte embellie. Compte tenu de la diminution de ses ventes, **Amazon**, un acteur devenu incontournable de la diffusion des livres puisqu'il assure depuis 15 ans 25 % du CA de l'AFPUD et 80 % du CA de la vente en ligne, a choisi, à la fois, de déstocker et de déréférencer les livres universitaires. Pour donner une idée concrète des conséquences, pour notre maison d'édition, de cette politique, nous pouvons regarder les ventes de mars 2023 : pour 295 ventes, les PUB ont enregistré 206 « retours » (càd, concrètement, des mises au pilon, en fonction de l'état des ouvrages). Or, habituellement, nos taux de retour sont assez bas, de l'ordre de 10%.

Une négociation est en cours entre Amazon et Dilisco, notre distributeur, pour obtenir, à nouveau, le référencement de nos ouvrages. Cette négociation doit aboutir dans le courant du mois de mai. Nous en suivons les étapes par l'intermédiaire de l'AFPUD, l'association dont nous faisons partie avec d'autres presses. Elle se traduira, nécessairement, par une remise supplémentaire accordée à cette société de vente en ligne, et par conséquent, à des moins-values pour l'édition universitaire.

Cette conjoncture dégradée s'est immédiatement traduite dans les chiffres des ventes des ouvrages universitaires. Au premier trimestre 2023, le chiffre d'affaires des 22 éditeurs membres de l'AFPUD est passé de 300 000 à 186 000 euros, soit une diminution globale de 38%. S'agissant des PUB, notre CA est passé de 25 000 euros à 15 000 euros au cours de la même période, soit une diminution de l'ordre de 40%. Nous nous situons donc dans la moyenne nationale,

avec des résultats, toutefois, légèrement inférieurs à ceux d'autres presses universitaires. Ces résultats, qui nous déçoivent, s'expliquent aussi par les difficultés que nous rencontrons au plan local.

2. Une équipe des PUB résiliente face à des contraintes inédites à UBM

L'activité des PUB a été perturbée cette année par l'Opération Campus, le blocage de l'université, et tout un ensemble de **contraintes inédites que nous avons pour ainsi dire cumulées cette année**, et auxquelles l'équipe toute entière a dû et su faire face.

Pour commencer, nos **locaux**, aussi bien temporaires que définitifs, ont été une source inépuisable de difficultés. L'accès à nos compactus pendant les travaux n'avait pas été prévu et a dû être négocié pour nous permettre de maintenir notre activité commerciale. La surface de nos locaux rénovés s'est révélée amoindrie après reconstruction de l'aile « administration », puis nous avons découvert que les fenêtres de nos deux plus grands bureaux allaient être obturées par la construction d'un escalier de secours contre le bâtiment F. Le stress pour l'équipe a été considérable avant que l'on obtienne un arbitrage de la présidence en notre faveur pour l'attribution d'une salle de réunion de l'UFR STC en échange de l'un de nos bureaux obturés. S'en est suivi le blocage, qui aurait été supportable pour notre activité s'il ne nous avait pas privés de l'accès à nos compactus et de l'impression de nos catalogues et affiches par la DSI à quelques semaines de l'Escale du livre. Là encore des solutions ont été trouvées en urgence et en équipe. Nous avons enfin subi une coupure internet totale (ni réseau ni wifi) de 3 semaines dans notre modulaire. Nous pensions pouvoir vous annoncer que notre retour dans nos locaux rénovés, reporté 3 fois, s'était bien passé ce matin. Nous pensions qu'à notre retour, il ne nous resterait qu'à désencombrer et dépoussiérer nos compactus avec l'aide de la DPIL. Mais il n'en est rien, et la déconvenue est immense : aucun raccordement réseau n'a été réalisé dans la nouvelle aile « administration », les déménageurs n'ont pas respecté les plans disposés dans chaque bureau (il y a du mobilier dans les couloirs), du mobilier de bureau et des cartons sont manquants, le bureau d'un collègue n'a pas été déménagé (tout se trouve encore dans le modulaire U alors même que la grue a commencé le démontage), deux bureaux n'ont pas de clef (le matériel informatique ne peut y être réinstallé). Nous espérons que tout pourra rentrer dans l'ordre rapidement.

Sur le plan de la **diffusion-distribution**, l'équipe a dû s'adapter techniquement et commercialement à un changement de distributeur, ainsi qu'à la difficulté et parfois l'impossibilité d'accéder aux compactus du fait tant des travaux que du blocage. Cet accès étant nécessaire aux réassorts, nous avons perdu de nombreuses ventes.

La procédure d'inventaire et de valorisation des stocks, que les PUB assurent pour elles-mêmes et Ausonius Editions, a dû être adaptée cette année du fait du changement de distributeur, puis de la mise à jour complète du logiciel commercial, et enfin pour répondre aux exigences de l'agence comptable qui demandait à ce qu'elle soit simplifiée et fluidifiée. Un temps considérable a été consacré à ces évolutions nécessaires et inédites.

Dernière difficulté et non la moindre, nos collègues en charge de la production éditoriale sont actuellement confrontés à des retards dans leur activité du fait de l'obsolescence de leur **matériel informatique Mac**, mais les renouvellements demandés s'avèrent problématiques. En effet, la DSIN nous a fait part de sa volonté de passer l'équipe « édition » sur PC, si nous n'arrivions pas à apporter la preuve de difficultés techniques majeures insurmontables qu'un passage sur PC entraînerait. Une mise en situation a eu lieu aux PUB avec la DSIN visant à identifier les difficultés potentielles, mais aucune n'a été jugée suffisante. Nous maintenons malgré tout notre demande, avec comme argument principal le fait que le monde de l'édition dans son ensemble utilise des Mac : les formations à l'IUT ont lieu sur Mac, toutes les maisons d'édition (publiques et privées) ainsi que l'ensemble des prestataires (préparation de copie, mise en page, impression) fonctionnent sur Mac. Travailler avec eux au quotidien (partenariat, co-édition, externalisation) nécessite une fluidité qui n'existera plus si l'équipe « édition » des PUB passe sur PC. En effet, en sus de l'achat de polices de caractères et de scripts qui prendra du temps, il est impossible d'ignorer les difficultés dans l'échange de fichiers Mac/PC dont nos agents font état : des éléments de texte ou d'image

« bougent » d'un ordinateur à un autre, et les corrections – minimes certes mais très nombreuses – que cela suppose ralentiront considérablement l'activité au quotidien au moment même où nous devons au contraire être réactifs pour nous adapter à la conjoncture dégradée de l'édition universitaire.

Pour finir sur ce point, **l'équipe a réussi maintenir son activité éditoriale en dépit de toutes les contraintes évoquées**. Nous sommes 12 cette année, soit une équipe au complet et entièrement sur budget établissement. Le retard dans la chaîne éditoriale a été comblé, notre présence à L'Escale du livre 2023 – lors de laquelle nous avons pu fêter les 40 ans des PUB – a été sauvée *in extremis*, et chacun a trouvé le temps de participer à la rationalisation en cours de nos processus avec notre directeur scientifique.

Nous savons que **l'établissement a conscience de l'investissement de l'équipe car il nous montre qu'il nous soutient** : l'ouverture d'un concours BOE de Technicien d'édition et de graphisme a été obtenu, la présidence a arbitré en notre faveur pour les locaux, et une revalorisation salariale a été accordée pour deux agents contractuels (permettant le maintien en emploi dans un secteur en tension). Ce soutien de l'établissement compte pour les PUB, et explique que nous ayons, en dépit du contexte, des résultats et des projets à vous présenter.

3. Des résultats et des projets

Nous comptons **une trentaine de nouveaux titres parus récemment**. Parmi eux, certains ont bien marché en termes de ventes et ont obtenu des recensions très favorables, ainsi qu'une médiatisation nationale, notamment le *Marie Taglioni* de Chloé d'Arcy, ou le *Tract en RDA*, d'Hélène Camarade pour ne citer qu'eux. Si nous n'étions pas en cours de déménagement, nous vous aurions distribué notre catalogue des nouveautés. Il reste à votre disposition aux PUB.

Nous attendons de **nombreux titres porteurs**, qui devraient sortir au cours des prochaines semaines et des prochains mois, dans un contexte économique que nous espérons plus favorable, avec le ralentissement de l'inflation. Pour ne citer que quelques titres, mentionnons le *Trump, ou l'érosion de la démocratie américaine*, dans la collection « Histoire XIX^e-XXI^e siècle », qui bénéficie de commandes libraires très favorables ; des ouvrages consacrés à Peter Stamm et à Pio Baroja ; du livre dédié à John Carpenter dans la collection « Cinéma(s) », attendu en octobre prochain ; ou encore de l'hommage dédié à l'auteur de comix Gilbert Shelton, en partenariat avec l'école supérieure des Beaux-Arts, programmé pour novembre.

Deux **nouvelles collections** ont été créées et validées par notre **comité éditorial – renouvelé pour partie** –, et une troisième, dédiée à l'univers de l'intelligence artificielle, sera examinée en juillet. Nous sommes également en train de rajeunir les **maquettes** de nos collections, à chaque fois qu'une nouvelle publication nous en offre l'occasion. Les **consignes aux auteurs** ont été, quant à elles, utilement revues et simplifiées. Les collections portées par la **plateforme UN@** ne cessent, par ailleurs, de s'enrichir de nouveaux titres numériques natifs en accès ouvert. Les PUB ont également œuvré, au cours des derniers mois, à la mise en ligne sur **Persée** de quatre collections d'ouvrages : *Couleurs anglaises*, *Pays enclavés*, *Sciences Po Bordeaux*, et *Espaces tropicaux*. Le dépôt de la revue *Garona* est en cours d'instruction.

Notre **nouveau site internet bientôt en ligne** offrira une meilleure ergonomie (recherche d'un ouvrage et vente en ligne facilitées). Il mettra l'accent sur les auteurs (rubrique « La parole aux auteurs » accueillant des interviews filmées, des podcasts ou le format « 3 questions à ») et sur les collections (accessibles toutes en un seul coup d'œil ou par disciplines). Il nous a incités également à faire évoluer notre charte graphique, afin qu'elle soit le plus en harmonie possible avec l'identité UBM. Notre **nouveau logo** est le fruit de longs échanges en équipe et de la prise en compte des conseils de la Dircom. Il sera, enfin, l'occasion de **repenser la communication** sur nos publications pour les valoriser au mieux, avec de nouvelles rubriques articulées aux réseaux sociaux et une newsletter remaniée.

Suite au bilan des PUB, N. Jaëck commence par regretter évidemment la situation engendrée par les travaux et apporte tout son soutien aux PUB. De très nombreux services ont subi de pareils problèmes à l'issue du chantier, et elle espère vivement que les choses seront vite réglées, et que les collègues des PUB pourront revenir travailler à l'université. Elle revient ensuite sur la question des MAC – un serpent de mer à l'UBM. Le problème relevé par I. Emy pour que des personnes exerçant certaines fonctions puissent obtenir de travailler sur MAC n'est pas récent : depuis le début du mandat, cette question est posée régulièrement à la DSIN, qui ne souhaite visiblement pas accéder de droit aux demandes de MAC. Les deux arguments invoqués sont le coût et le fait qu'il n'y aurait pas de personnel qualifié pour s'occuper de la maintenance. Il faudrait à l'évidence recruter en fonction des besoins, l'université a besoin d'un ingénieur MAC, en remplacement de Serge Daros, et divers EC notamment préfèrent tout simplement travailler sur MAC – quand ils ne sont pas simplement nécessaires, ou nettement préférables, pour la nature du travail à accomplir.

B. Collignon se dit scandalisée par ce problème des PUB : elle a fait une demande qui a été acceptée de deux MAC mini récemment. Elle s'étonne que les demandes ne soient pas traitées de la même façon pour tout le monde. I. Emy remercie B. Collignon pour cette information, qui sera utile en vue de son RDV le 7 juin avec la DSIN.

O. Le Deuff dit que les informaticiens en règle générale n'aiment pas qu'il y ait de MAC sur un réseau de PC, parce que les MAC sont susceptibles d'introduire des virus sur le réseau. Il ajoute que ce ne devrait pourtant pas être à la DSIN de décider de la politique d'équipement, et la CR, à l'unanimité, demande à ce que, quand le besoin est exprimé et justifié, quand cette demande n'excède pas le coût d'un équipement total normal et répandu, un MAC soit attribué – on ajoute que l'absence de personnel dédié, alors que pourtant un nombre certain de personnes bénéficient d'un MAC, ne rend pas le service très performant, et que c'est dommage.

N. Jaëck remercie E. Suire et I. Emy, et leur souhaite bon courage pour leur prochaine installation : la présidence va aller sur place très prochainement pour évaluer l'état de la remise du chantier.

6- Apéros-recherche

N. Jaëck fait un bilan des apéros recherche, qui ont débuté en septembre 2022, dans l'objectif de présenter le monde de la recherche à nos étudiants et d'instaurer une forme de dialogue plus informelle, plus conviviale, plus « circulante » : elle montre le calendrier 2022-2023, ainsi que la version provisoire du calendrier 2023-2024, constitué à partir des propositions des collègues. Elle dit que ces séances ont désormais lieu à la bibliothèque R. Menchú, et accueillent chaque fois entre 50 et disons 80/90 étudiants, ainsi que des collègues qui ont envie de jouer ce jeu, et aussi quelques invités extérieurs – le délégué régional du CNRS Younis Hermès est venu par exemple, ainsi que le VP SAPS de l'UB, P. Moretto. Elle souligne et salue également la contribution du Master « Illustration », dirigé par Julien Béziat : chaque séance, des étudiantes et des étudiants du Master sont venus illustrer sur le vif ces séances, et nous allons renouveler la collaboration l'année prochaine, ce qui donnera lieu, en juin 2024, à la publication d'un petit fascicule pour garder la trace de cet évènement et le valoriser.

7- Assises de la recherche

N. Jaëck rappelle la date des assises de la Recherche, un moment de partage des informations avec la communauté, de bilan de l'année universitaire, et de réflexion collective autour des perspectives. De la même manière que l'après-midi de l'année 2022-23 était consacrée aux Afriques, cette année, l'après-midi nous permettra de poursuivre la réflexion sur un des enjeux forts du mandat : les liens entre la science et la société. Le programme de la journée sera le suivant :

- **Matin - Politique de la recherche (Amphi 3)**

09h00-10h30. Bilan 2022-2023 et discussion, N. Jaëck

10h30-11h00. Pause

11h00-12h30. Politique de la recherche : perspectives

- Recherche et international, A. Lampropoulos
- Recherche et pluridisciplinarité : réflexion autour des « groupes structurants », table ronde

12h30-14h30. Buffet, food-truck Wayo-Wayo (devant la maison de la recherche)

- **Après-midi - Travailler ensemble : Université et Société (bibli. R. Menchú), C. Le Mao**

14h30-15h45. Table ronde. L'université et ses partenaires dans la cité

15h45-16h15. Pause

16h15-17h30. Table ronde. Médiation et Médiatisation. Enjeux, moyens, contraintes des relations Université/société

N. Jaëck rappelle que la prochaine CR, et dernière de l'année, aura lieu au musée d'Aquitaine le 20 juin à 14h. Ce sera une séance conjointe CDUR/CR. Elle sera suivie d'une visite de l'exposition sur l'esclavage, et d'un pot, pour fêter les relations de travail excellentes avec le musée.

Fait à Pessac, le 27/05/23
La Vice-Présidente Recherche
Nathalie Jaëck

Signé

ANNEXE 1 : Programmation de l'accord bilatéral avec le CNRS

CONVENTION

ENTRE

L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

ET LE CNRS

2022-2027

L'Université Bordeaux Montaigne, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est Domaine Universitaire, 19 esplanade des Antilles, 33607 PESSAC, représentée par son Président, Monsieur Lionel LARRÉ ;
Ci-après dénommée **UBM** ;

Et

Le Centre National de la Recherche Scientifique, Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique, dont le siège est 3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS cedex 16, représenté par son Président-Directeur général, Monsieur Antoine PETIT.
Ci-après dénommé CNRS.

L'UBM et le CNRS étant ci-après dénommés collectivement les Parties et individuellement la Partie

PRÉAMBULE

La présente convention 2022-2027 a pour objectif de préciser les éléments de la politique scientifique partagée entre les Parties sur laquelle s'appuie leur partenariat, notamment le co-pilotage des unités listées dans les tableaux A à C de l'annexe, et sa mise en œuvre opérationnelle.

Les dispositions de la convention s'appliquent à l'ensemble des unités dont toutes les tutelles principales sont signataires de la présente convention (voir tableau A de l'annexe « Liste des unités »). Les tutelles secondaires de ces unités qui ne sont pas signataires de la convention ont vocation à adhérer aux dispositions de la présente convention par acte séparé. Il en est de même pour les tutelles principales non signataires de la convention.

Par ailleurs, lorsqu'une unité a pour tutelles des établissements signataires de cette convention mais également des établissements signataires de conventions similaires dans leurs dispositions relatives aux publications, propriété intellectuelle et activités contractuelles, les Parties s'accordent pour faire application desdites dispositions aux unités concernées (voir tableaux B à C de l'annexe).

1. POLITIQUE SCIENTIFIQUE PARTAGÉE

Le partenariat entre le CNRS et l'Université Bordeaux Montaigne couvre une gamme étendue de disciplines et de champs de recherche en humanités et en sciences sociales. Il se structure au travers de 6 unités mixtes de recherche de recherche, au sein desquelles se développent des recherches d'excellence, et une UAR, la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux.

Le champ de l'archéologie et de l'étude des mondes anciens constitue un élément important de ce partenariat, en lien avec l'Université de Bordeaux qui partage la cotutelle d'une partie des unités mixtes de l'Université Bordeaux Montaigne. La recherche archéologique dispose sur le site bordelais d'une expertise reconnue à l'échelle internationale dont les partenaires souhaitent continuer de renforcer la dynamique scientifique. Cette coopération dans l'étude des mondes anciens, du paléolithique inférieur à nos jours, comprend l'études des textes, et se décline aussi, dans une démarche interdisciplinaire, en matière d'analyse de matériaux archéologiques ou encore en matière de techniques de numérisation/visualisation des objets archéologiques. Les partenaires s'attachent dans ce champ scientifique à développer une démarche active de valorisation du patrimoine et de médiation scientifique.

L'Université Bordeaux Montaigne, université ALLSHS, déploie un large spectre de recherches dans le domaine des langues. Dans ce champ de recherche la coopération avec le CNRS s'appuie sur deux champs d'excellence. D'une part, en collaboration avec l'université Toulouse Jean Jaurès, le CNRS et l'université Bordeaux Montaigne portent des recherches pluridisciplinaires relevant des sciences cognitives couvrant les champs de la linguistique, de la psychologie, de l'informatique, de la philosophie, de l'éducation et des neurosciences. D'autre part, le CNRS et l'Université Bordeaux Montaigne soutiennent le développement des études de la langue basque aussi bien dans ses aspects linguistiques que littéraires en lien avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ; le CNRS et l'Université Bordeaux Montaigne sont attentifs à maintenir la dynamique de ces recherches constituant un pôle d'expertise unique à l'échelle nationale.

Les activités de recherche dans le champ des études aréales que partagent l'Université Bordeaux Montaigne et le CNRS se déploient également et tout particulièrement sur les mondes africains qui constituent pour les deux établissements un champ de connaissance prioritaire. L'approche est pluridisciplinaire, impliquant aussi bien l'histoire, l'archéologie, la géographie que la sociologie, l'anthropologie ou la science politique etc. L'Université Bordeaux Montaigne et le CNRS développent enfin des recherches dans le champ des études des territoires et des reconfigurations spatiales au niveau local et global. Ces recherches sont attentives aux relations et aux coopérations potentielles avec les acteurs non académiques, qu'il s'agisse d'acteurs institutionnels ou issus de la société civile.

L'Université Bordeaux Montaigne et le CNRS souhaitent enfin, en prenant appui sur la MSH de Bordeaux, favoriser le développement des démarches interdisciplinaires et inciter le déploiement des initiatives et des coopérations scientifiques SHS à l'interface des autres sciences.

L'Université Bordeaux Montaigne et le CNRS s'attachent à approfondir leurs collaborations autour de ces champs de recherche spécifiques tout en étant attentifs à développer des initiatives de nature plus prospective et à les inscrire dans une démarche accrue de transfert des connaissances vers la société et les acteurs non académiques.

Une stratégie et des actions conjointes visant à promouvoir l'égalité homme-femme, l'intégrité scientifique, l'éthique et la déontologie, et le développement durable, à développer de manière concertée la science ouverte, les coopérations internationales, les partenariats avec le monde socio-économique et culturel et la valorisation des résultats issus des unités de recherche et enfin à mettre en commun de bonnes pratiques pour mieux répondre aux appels à projets (Europe, ANR,...), sont aussi des objectifs partagés de l'Université Bordeaux Montaigne et du CNRS.

2. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE PARTAGÉE

2.1 Orientations générales

Les Parties attribuent leurs ressources humaines et financières de manière à soutenir conjointement leurs unités et stratégie scientifique partagées.

Afin d'assurer le suivi de leur partenariat, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel, les Parties conviennent de confier à un comité d'orientation et de suivi (COS) la bonne exécution de la présente convention. Le COS examine l'évolution des ressources au moins une fois au cours de la durée de la présente convention. Pour ce qui est de l'activité contractuelle, il s'appuie sur les bilans annuels établis par les Parties, le cas échéant, au sein du comité des contrats composé de représentants des Parties. Il est composé de :

- pour le CNRS, du Directeur Scientifique Référent (DSR), de la Directrice de la Direction d'Appui aux Partenariats Publics (DAPP) et du Délégué Régional ou de leur représentant,
- pour l'UBM, de la vice-présidence recherche, de la directrice générale des services ou leurs représentants.

Au 31 décembre 2021, les ressources affectées sur subvention d'État aux unités listées en annexe sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Effectifs permanents EC ou Ch*	Effectifs permanents BIATSS ou IT*	Masse salariale** (k€)	Dotation de base*** (k€)	Dotation spécifique**** (k€)
UBM ¹	93	23	9315	370	18
CNRS	44	33	6 985	318	205

* Les effectifs sont décomptés en personnes physiques

** La masse salariale correspond aux Équivalents Temps Pleins Travaillés Recherche du personnel de recherche et d'appui.

*** La dotation de base correspond aux crédits de fonctionnement, équipement, investissement, notifiés en début d'année.

**** Les crédits spécifiques sont des crédits sur subvention d'État alloués en réponse aux appels à projets internes à l'établissement (interdisciplinarité, projets scientifiques, ...), co-financement d'équipement scientifique, financement d'équipement de prévention sécurité au travail dans les unités, soutien à des projets et programmes internationaux, ...

2.2 Soutien à l'activité de recherche et à la mobilité

Les Parties conviennent d'utiliser, dans une démarche concertée, les procédures permettant aux enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses de se consacrer plus intensément à leur activité de recherche sur des périodes déterminées et aux chercheurs et chercheuses de s'investir dans les actions pédagogiques. L'accueil d'enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses en délégation pour le CNRS et une partie des congés de recherche pour conversion thématique (CRCT) dont dispose l'UBM auront pour objectif principal de s'inscrire dans cette démarche sur la base de propositions validées par les établissements. Un bilan pluriannuel de ces dispositifs sera présenté en COS.

2.3 Accueil de doctorantes et doctorants

Les Parties conviennent d'œuvrer en synergie en matière de formation à et par la recherche, notamment dans le cadre des écoles doctorales et s'informent de leurs interventions réciproques en matière de contrats doctoraux bénéficiant aux unités.

2.4 Dispositions relatives aux publications et à leur signature

Dans toute publication, chaque auteur inscrit dans ses affiliations les tutelles principales de la structure et son employeur.

2.5 Politique en faveur du développement accéléré de la Science Ouverte

Plusieurs axes peuvent être engagés autour d'actions communes pour la Science Ouverte :

1. Archiver de façon pérenne les productions scientifiques dans les archives ouvertes nationales HAL.
2. Aller vers 100 % de publications en accès ouvert.
3. Accompagner et favoriser la FAIRisation des données.
4. Recenser les ressources humaines pouvant aider les unités à aller vers l'accès ouvert des productions et la FAIRisation des données (personnel dans les unités, ou hors unités, notamment le personnel des bibliothèques ou SCD, ainsi que celui des unités d'appui spécifiques).
5. Partager les formations et compétences ainsi que les plans de communication pour le suivi des avancées dans le domaine de la science ouverte (à l'intention du personnel de recherche, réseaux métiers, ...).

2.6 Politique en faveur de la parité et de l'égalité

Les Parties s'engagent à mettre en place des actions pour accélérer l'évolution vers la parité et vers des carrières égales dans tous les métiers.

2.7 Politique en matière de déontologie et d'intégrité scientifique

Les Parties s'engagent à développer les actions de sensibilisation et de formation du personnel des unités en matière de déontologie et d'intégrité scientifique et à mener des actions concertées en cas de manquement. Ces dernières seront menées, le cas échéant, par les référents et référentes intégrité scientifique (RIS) et/ou déontologie des Parties.

2.8 Politique en faveur du développement durable

Les Parties s'engagent à mieux intégrer les objectifs de développement durable dans les pratiques de la recherche et incitent les unités à réfléchir à l'impact environnemental de leurs activités, afin de contribuer à sa régulation.

2.9 Politique internationale

Les Parties s'informent mutuellement de leurs actions à l'international qui concernent les laboratoires partagés. Elles concourent également à élaborer, puis mettre en œuvre certaines coopérations internationales concertées. Elles peuvent ainsi décider d'apporter conjointement leur soutien à des coopérations internationales portées par des projets (pour le CNRS International Research Project – IRP) ou des réseaux de recherche internationaux (pour le CNRS International Research Network - IRN).

2.10 Communication

Les Parties s'engagent à définir en commun une politique de communication qui sera mise au service de la stratégie scientifique. Cette politique visera à donner une visibilité nationale et internationale au partenariat, dans le respect des marques des différents signataires.

Les établissements tutelles d'une unité s'engagent à valoriser, au titre du rayonnement scientifique des Parties, les distinctions obtenues par un personnel d'une unité quel que soit son employeur.

3. CLAUSES SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'ACTIVITÉ CONTRACTUELLE

3.1 Négociation, signature et gestion des contrats

Les Parties mettent en œuvre le principe de la signature unique des contrats. La Partie gestionnaire est désignée en annexe.

Dès signature du mandat dont le modèle est adopté par lettre-accord conformément à l'article 5, la Partie gestionnaire dispose d'un mandat de négociation, de signature et de gestion selon les modalités précisées. Elle veille notamment à ce que les contrats comportent des clauses de propriété intellectuelle qui fassent valoir avec un même soin les intérêts des tutelles. Elle fait valoir avec tout tiers signataire la copropriété des résultats générés dans le cadre de contrats de collaboration de recherche. Elle veille à conserver le droit, pour les tutelles, d'utiliser à des fins de recherche, seules ou avec des tiers, les résultats issus du contrat. Les droits à retour financiers des tutelles en cas d'exploitation exclusive ou non exclusive, directe ou indirecte par des tiers doivent être expressément préservés. Elle fait ses meilleurs efforts pour faire supporter les frais directs par le partenaire industriel qui a vocation à exploiter les résultats.

La Partie gestionnaire transmet aux autres tutelles une copie du contrat signé. Le CNRS transmettra ces copies via l'outil PCRU (Partage des contrats de recherche des unités), outil également à disposition des autres tutelles pour y déposer les contrats négociés et signés par leurs soins.

Dès lors que le projet est structurant (par exemple, pour la mise en place d'un laboratoire commun ou d'appels à projets du PIA), toutes les tutelles principales doivent être informées et associées au montage du projet.

Par dérogation, la Partie gestionnaire des projets de type ERC, chaire individuelle ou équivalent, est la Partie employeur du porteur de projet. Dans le cadre de conventions liées à des subventions européennes, la Partie gestionnaire est désignée bénéficiaire auprès du financeur. Les autres tutelles de l'unité sont désignées tierces parties liées quand elles présentent des coûts directs sur le projet (notamment des frais de personnel) et que cela est permis par les règles de l'appel à projets. L'accord de consortium est conclu au nom de toutes les Parties. Les Parties peuvent également choisir d'être conjointement bénéficiaires de la subvention, chacune pour sa participation.

3.2 Contribution aux dépenses mutualisées

Dès lors que le financeur le permet, une contribution aux dépenses mutualisées est appliquée sur le montant perçu au titre des contrats. Elle se répartit en 3 parts : une part hébergeur versée annuellement aux établissements qui hébergent l'unité, une part gestionnaire et une part laboratoire.

Un bilan annuel sur les montants ainsi prélevés est réalisé par chaque Partie et communiqué à l'autre Partie au sein du comité des contrats le cas échéant.

3.2.1 Contrats ANR classiques

Le règlement financier de l'ANR fixe les frais d'environnement composés des préciput gestionnaire et préciput laboratoire.

Les Parties se coordonnent pour le reversement d'une part laboratoire fixée au moins à 4% des coûts admissibles hors frais d'environnement en prélevant, si besoin, sur le préciput gestionnaire le complément nécessaire.

3.2.2 Contrats européens

Les Parties se conforment au règlement financier relatif aux contrats européens, qui prévoit des overheads de 25 % de l'assiette des dépenses éligibles hors sous-traitance.

Lorsque le CNRS est Partie gestionnaire, une contribution aux dépenses mutualisées de 20 % est appliquée sur l'assiette égale à l'enveloppe totale allouée au projet (coûts indirects compris, déduction faite, le cas échéant, des dépenses exclues de l'assiette de calcul de l'*overhead*² pour les contrats européens). Elle se répartit en 9 % pour la part hébergeur, 7 % pour la part gestionnaire et 4 % pour la part laboratoire. La contribution aux dépenses mutualisées est limitée en tout état de cause aux coûts indirects du projet.

Lorsque l'Université Bordeaux Montaigne est la Partie gestionnaire, les modalités sont décrites en Annexe 2.

3.2.3 Autres contrats de recherche (hors PIA)

Lorsque le CNRS est Partie gestionnaire, une contribution aux dépenses mutualisées au taux de 20 % est appliquée sur le montant total perçu (*overheads* compris) au titre des contrats. Elle est répartie en 9 % pour la part hébergeur, 7 % pour la part gestionnaire et 4 % pour la part laboratoire. Dans le cas où la contribution aux dépenses mutualisées autorisée par le financeur est inférieure à 20 %, le montant prélevé sert en premier lieu à payer la part gestionnaire, puis la part hébergeur et enfin la part laboratoire.

Lorsque l'Université Bordeaux Montaigne est la Partie gestionnaire, les modalités sont décrites en Annexe 2.

3.3 Part des dépenses éligibles correspondant à la masse salariale des personnels permanents (hors PEPR)

La masse salariale des personnels permanents de chaque Partie, lorsqu'elle est une dépense éligible pour le financeur, revient en totalité à la Partie employeur. Elle est reversée par la Partie gestionnaire à chaque Partie employeur en une fois après le versement du solde du contrat par le financeur. La Partie gestionnaire informe chaque Partie employeur lorsqu'elle constate le versement du solde d'un contrat. Le CNRS met à disposition du laboratoire la moitié de la masse salariale ainsi perçue.

Un bilan annuel sur les montants de masse salariale des personnels permanents encaissés est réalisé par chaque Partie et communiqué à l'autre Partie au sein du comité des contrats le cas échéant.

4. CLAUSES SPÉCIFIQUES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Parties conviennent des dispositions ci-dessous en matière de protection des résultats obtenus au sein des unités, de leur valorisation et de la répartition des revenus générés en cas d'exploitation industrielle et commerciale³.

4.1 Protection de la propriété intellectuelle

Tous les résultats, brevetables ou non, issus des recherches menées par les Parties et obtenus au sein des unités y compris dans le cadre de collaborations avec des tiers, appartiennent en copropriété aux Parties, dites Parties copropriétaires, selon le principe suivant :

- Une part fixe (30%) est répartie à parts égales entre les tutelles principales,
- Le restant (70%) est réparti à parts égales entre les établissements employeurs des inventeurs/auteurs.

En application des dispositions de l'article L533-1 du code de la recherche, un mandataire unique est désigné comme indiqué en annexe.

Les Parties copropriétaires s'accordent pour signer un règlement de copropriété avant toute exploitation des résultats dans le respect du modèle de règlement de copropriété simplifié valant mandat entre personnes publiques adopté par lettre-accord.

² Pour Horizon Europe, dépenses de sous-traitance et de facturation interne.

³ Dans le respect des dispositions de l'article L.533-1 du code de la recherche et de ses textes d'application.

4.2 Prise en charge des frais et répartition des revenus

Le mandataire unique prend en charge les frais directs⁴. Le remboursement de ces frais directs est imputé sur les revenus d'exploitation.

Le mandataire unique informe annuellement les Parties copropriétaires du montant des revenus perçus et des frais directs afin qu'elles procèdent au calcul de la rémunération supplémentaire due à leurs propres inventeurs/auteurs⁵.

Le mandataire unique peut prélever, au titre des frais indirects qu'il a supportés, une part forfaitaire conformément à l'article 2 de l'arrêté du 5 mai 2021.

Le mandataire unique verse à chacune des Parties copropriétaires les sommes dues au prorata de leurs quotes-parts ainsi que la rémunération supplémentaire due au titre de l'intéressement à chaque Partie concernée. Chaque Partie copropriétaire verse l'intéressement à ses propres inventeurs/auteurs.

Lorsque les revenus cumulés d'une invention dépassent 500 k€, les tutelles principales et, le cas échéant, les employeurs des inventeurs pourront décider de renégocier entre eux la répartition des parts de revenus, en tenant notamment compte des coûts d'hébergement, d'utilisation de grands équipements, ... Faute d'accord dans un délai maximum de deux mois, le schéma de répartition susmentionné continuera à s'appliquer.

Dans le cadre de l'intervention d'une SATT, les modalités financières qui s'appliqueront sont celles fixées spécifiquement par les conventions signées entre la SATT et chaque Partie.

5. DISPOSITIONS DIVERSES

Les Parties conviennent d'adopter par lettre-accord :

- Les dispositions générales applicables aux unités,
- Le modèle de règlement de copropriété simplifié valant mandat entre personnes publiques,
- Le modèle de mandat de négociation et de signature des contrats conclus pour la réalisation d'études et de travaux de recherche.

Les Parties conviennent qu'elles peuvent communiquer la présente convention ainsi que les documents adoptés par lettre-accord aux autres tutelles des unités listées en annexe.

6. DURÉE DE LA CONVENTION

Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur le calendrier des évaluations par le HCERES, les unités listées en annexe qui arriveront à échéance le 31/12/2026 feront l'objet d'une prolongation d'un an à compter du 01/01/2027. Par conséquent, la convention est signée pour 6 ans et entre en vigueur à compter du 01/01/2022.

Par dérogation, les Parties conviennent que les dispositions des articles 3 et 4 prennent effet à compter de la date de signature de la convention

A défaut de la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant à l'échéance de la présente convention, les Parties conviennent de faire perdurer les dispositions des articles 3 et 4 pour un délai maximum d'un an.

ANNEXE 1 : Liste des unités

ANNEXE 2 : Grille des taux de prélèvement pratiqués lorsque l'Université Bordeaux Montaigne est gestionnaire

⁴ Conformément au décret 2020-24 du 13 janvier 2020 relatif à la gestion de la copropriété des résultats de recherche, au mode de désignation et aux missions du mandataire unique prévu à l'article L.533-1 du code de la recherche et son arrêté d'application du 5 mai 2021 relatif aux modalités de prise en charge des frais engagés par le mandataire unique.

⁵ Selon les modalités de l'article R.611-14-1 du code de la propriété intellectuelle et du décret n°96-858 du 2 octobre 1996 modifié.

Fait à, en 2 exemplaires, le

Pour l'UBM

Pour le CNRS

Lionel LARRE
Président

Antoine PETIT
Président-Directeur général

ANNEXE 1 : Liste des unités

A. Liste des unités dont les seules tutelles principales sont le CNRS et l'UBM.

Institut principal	Code Unité	Sigle	Intitulé	Directeur	Tutelles principales	Tutelle secondaire	Partie gestionnaire	Mandataire unique
INSHS	UAR2004	MSHBx	Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives	Landi	CNRS / UBM	UNIV BORDEAUX	UBM	UBM

B. Liste des unités dont le CNRS, l'UBM et une institution non signataire de la convention sont tutelles. La désignation du mandataire unique et du gestionnaire des contrats est faite sous réserve de l'accord de toutes les tutelles de l'unité.

Institut principal	Code Unité	Sigle	Intitulé	Directeur ou Directrice	Tutelles principales	Tutelles secondaires	Partie gestionnaire	Mandataire unique
INSHS	UMR5115	LAM	Les Afriques dans le monde	Ambrosetti	CNRS / SCIENCES PO BORDEAUX / UBM	IRD / UNIV BORDEAUX	SCIENCES PO BORDEAUX	SCIENCES PO BORDEAUX
INSHS	UMR5263	CLLE	Cognition, Langues, Langage, Ergonomie	Amadiou	CNRS / UBM / UT2J	-	CNRS	CNRS
INSHS	UMR5319	-	UMR PASSAGES	Andre-Lamat	CNRS / ENSAP BORDEAUX / UNIV BORDEAUX / UBM	-	CNRS	CNRS
INSHS	UMR5478	IKER	Centre de recherche sur la langue et les textes basques	Etxeberria	CNRS / UBM / UPPA	-	CNRS	CNRS
INSHS	UMR5607	AUSONIUS	AUSONIUS - Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age	Devillers	CNRS / MC / UBM	-	UBM	UBM
INSHS	UMR6034	Archéosciences-Bordeaux	Archéosciences-Bordeaux : Matériaux, temps, Images et Sociétés	Lahaye	CNRS / UBM	UNIV BORDEAUX	CNRS	CNRS

C. Liste des structures dont le CNRS et l'UBM sont tutelles et qui ne nécessitent pas de désignation de mandataire unique.

Institut principal	Code Unité	Sigle	Intitulé	Directeur	Tutelles principales	Partie gestionnaire
INSHS	FR3383	FSAB	Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux	Courtaud	CNRS / MC / UNIV BORDEAUX / UBM	CNRS

ANNEXE 2 : Grille des taux de prélèvement



GRILLE DES TAUX DE PRELEVEMENT SUR LES FINANCEMENTS EXTERIEURS DES PROJETS RECHERCHE A COMPTER DU 01/01/2022

TYPE DE FINANCEMENT	NATURE DU PRELEVEMENT (Taux ou forfait) *	BASE DE CALCUL DU PRELEVEMENT (selon les termes propres au financeur)	REPARTITION DU MONTANT PRELEVE				
			UBM	PSE	UR		
FINANCEMENT PAR SUBVENTION : TAUX DE PRELEVEMENT APPLIQUE PAR LE FINANCEUR	ANR	Frais d'environnement UBM <i>(quand UBM est tutelle gestionnaire du projet)</i>	Contrats ≤ 2020 : 4% Contrats 2021 : 10% Contrats 2022 : 10,5%	50 % du total des frais d'environnement UBM+UR		50% du total des frais d'environnement UBM+UR	
		Frais d'environnement UR <i>(quand UBM est tutelle gestionnaire du projet)</i>	Contrats ≤ 2020 : 4% Contrats 2021 : 2% Contrats 2022 : 2,5 %				
		Préciput <i>(quand UBM est hébergeur de l'UR)</i>	Préciput ≤ 2020 : 11% Préciput 2021 : 13% Préciput 2022 : 13,5%				
	Horizon Europe	Pilier 1 : ERC	25 %	Coûts directs	50 %	25%	25%
		Pilier 2 : clusters					
		Pilier 1 : MSCA	Forfait				
	Autre ** subvention	Taux imposé par le financeur	% prévu par le financeur	Selon les règles du financeur	50 %	25%	25%
		Taux libre autorisé par le financeur	8 %				
	Délégation IUF		4 %	Crédits scientifiques	75%		25%
	Région (AAP ESR)		0%	Non autorisé			
Soutien aux colloques/publications		0 %	Pas de prélèvement				

*susceptible d'être modifié par le financeur

**aucun prélèvement ne sera effectué pour les subventions ≤ 5 000 euros

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
tél : +33 (0)5 57 12 44 44
www.u-bordeaux-montaigne.fr

PSE : Politique scientifique établissent

	TYPE DE FINANCEMENT	NATURE DU PRELEVEMENT (Taux ou forfait)	BASE DE CALCUL DU PRELEVEMENT	REPARTITION DU MONTANT PRELEVE		
				UBM	PSE	UR
FINANCEMENT DIRECT : TAUX DE PRELEVEMENT APPLIQUE PAR UBM	Mécénat/don	0 %	Pas de prélèvement			
	POUR LES UR ET UMRU					
	Collaboration (obligation de moyens) : partenariat, Cifre...	10%	Totalité du montant prévu au contrat	50 %	25 %	25 %
	Prestation (obligation de résultats) : expertise, enquête, étude...					
	POUR LES UMR ET UAR					
	Collaboration (obligation de moyens) : partenariat, Cifre...	20%	Totalité du montant prévu au contrat	50 %	25 %	25 %
Prestation (obligation de résultats) : expertise, enquête, étude...						

Conditions d'application :

- Le taux maximum applicable sera systématiquement repris au budget prévisionnel du projet
- Cette grille ne s'applique pas aux opérations de fouille
- En cas de TVA applicable, le prélèvement sera calculé sur le montant HT

Conditions de mise à jour :

- Si la mise à jour porte sur les taux/forfait appliqués par le financeur : une simple information sera faite en CR/CA
- Si la mise à jour porte sur la répartition du montant prélevé et/ou le taux de prélèvement appliqué par UBM: les modifications seront alors soumises à validation de la CR/du CA